

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 18/05/00
N° DE DEPOT : 283
R.C.S. LYON : 422 895 318
N° DE GESTION: 00 B 01478

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

V.D.I

72 Chemin du Moulin Carro
69570 DARDILLY

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE APPORTS

concernant la Société désignée ci-dessus.

001415

16 MAI 2000
AB7001

REQUETE AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

• Monsieur Christian DUTEL, agissant en qualité de Gérant de la société V.D.I.,
Ayant comme mandataire, Maître François BALSAN, Avocat au Barreau de LYON,
associé de la S.C.P. D'AVOCATS LAMY, VERON, RIBEYRE & ASSOCIES, 40,
rue de Bonnel à LYON (69003),

a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

• La société V.D.I., société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de francs dont le siège social est à DARDILLY (69570) 72, Chemin du Moulin Carron BP 30, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le numéro 422 895 318,

Et

• La société 1000 ET UNE PILES, société anonyme au capital de 575.400 francs dont le siège social est à DARDILLY (69570) 72, Chemin du Moulin Carron BP 30, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le numéro 327 137 428,

étudient un projet de fusion par absorption de la société 1000 ET UNE PILES par la société V.D.I..

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

A la signature du projet de traité de fusion, la totalité des 5.754 actions de 100 F composant le capital de la société 1000 ET UNE PILES sera détenue par la société V.D.I.; en application de l'article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966, il n'y aura pas lieu d'établir le rapport visé à l'article 377 de ladite loi, si toutes les actions de la société absorbée sont détenues par la société absorbante depuis le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce du projet de fusion.

C'est pourquoi le requérant a l'honneur de vous demander, conformément aux articles 193 et 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, de bien vouloir désigner un commissaire ayant pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société 1000 ET UNE PILES à la société V.D.I. et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

FAIT A LYON
LE 15/05/ 2000

LAMY, VÉRON, RIBEYRE & ASSOCIÉS

AVOCATS

François BALSAN 40, RUE DE BONNEL - F 69484 LYON CEDEX 03
TÉL. 04.78.62.14.00 - FAX 04.78.62.14.99

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du greffier,

Vu la requête de Maître François BALSAN, Avocat au Barreau de LYON, associé de la S.C.P. D'AVOCATS LAMY, VERON, RIBEYRE & ASSOCIES, 40, rue de Bonnel à LYON (69003), agissant en qualité de mandataire de Monsieur Christian DUTEL, Gérant de la société :

V.D.I.

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 de francs

Siège social est à DARDILLY (69570) 72, Chemin du Moulin Carron BP 30
422 895 318 RCS LYON

Désignons :

- Le cabinet AVVENS, représenté par Monsieur Jean Pierre EPINAT - 2, place des Cordeliers 69002 LYON

comme commissaire aux apports avec pour mission d'apprecier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société 1000 ET UNE PILES, société anonyme au capital de 575.400 francs dont le siège social est à DARDILLY (69570) 72, Chemin du Moulin Carron BP 30, immatriculée au R.C.S. de LYON sous le numéro 327 137 428, à la société V.D.I., susnommée, et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

FAIT A LYON

LE 16 MAI 2000

POUR LE PRÉSIDENT

LE JUGE DÉLEGUE

J. BARDET

LE GREFFIER

